

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 653

Artikel: Payot : librairie romande : les nouveaux fronts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉLAIS

IVG à la suisse

Il aura fallu quatre longues séances et deux procédures de consultation auprès des organisations féminines et politiques pour que sorte enfin le texte de la nouvelle initiative populaire pour le «délai». Par rapport à la précédente, rejetée en votation populaire il y a tout juste cinq ans, les lecteurs attentifs remarqueront deux différences: le délai couvre «les douze premières semaines de la grossesse» (et non celles qui suivent les dernières règles), et «l'intervention médicale» peut n'être pas nécessaire (pour permettre les interruptions volontaires de grossesse grâce à la pilule «d'après» et autres RU 86).

Cela ne suffira pas à rallier les organisations féministes et progressistes, qui voulaient inscrire dans la Constitution fédérale le principe du remboursement des «interruptions volontaires de grossesses», des IVG, par les caisses-maladie — principe acquis depuis l'an dernier par jurisprudence suivie d'une révision partielle de la LAMA.

Le texte de la nouvelle initiative une fois prêt, le débat se déplace vers le calendrier: les socialistes et les organisations féminines veulent aller de l'avant, les radicaux ne voient pas l'urgence. Et pourtant: le Conseil fédéral doit répondre d'ici la fin juillet 1983 à l'initiative «Droit à la vie», qui avait recueilli 230 000 signatures pour la protection absolue de «l'intégrité corporelle» de l'être humain dès sa conception.

PAYOT

Librairie romande: les nouveaux fronts

Bonne note pour l'exercice 1981/1982 à la SA Librairie Payot: un chiffre d'affaires de 29,5 millions de francs, en progression de 4% par rapport à celui de l'exercice précédent, un bénéfice net de 194 000 francs, en légère amélioration, communique-t-on. Un bilan qui légitime un optimisme modéré. Les perspectives d'avenir? Liées à l'évolution du franc français (les deux tiers des ventes portent sur des livres importés de France) et à la concurrence des grandes surfaces dans le secteur des best-sellers, souligne le président du conseil d'administration, M. J.-M. Payot.

Un pronostic qui ne surprendra personne. Tant il est vrai que la vente de livres en librairies en Suisse romande est en effet depuis longtemps tributaire du cours de la monnaie française (encore que, on le sait, une partie des pertes ait été transférée sur le consommateur, grâce à une tabelle astucieuse de change imposée par le vendeur); tant il est connu

également que l'intérêt de plus en plus marqué des grandes surfaces pour certaines catégories de livres a modifié en profondeur les règles de la concurrence dans ce secteur.

L'essentiel, pour la SA Librairie Payot, n'est probablement pas dans ces données-là: 1981/1982 restera avant tout comme le dernier exercice avant la «déconcentration» financière de Lousonna SA, c'est-à-dire avant la rupture des liens qui unissaient «grosso modo» Payot, Sonor SA («La Suisse») et «24 Heures-Imprimeries Réunies SA».

Dès cette année, pour l'entreprise Payot, revenue sans partage en mains de la famille du même nom (librairies à Lausanne, Genève, Montreux, Vevey, Neuchâtel, Berne, Bâle et Zurich, un département édition et un département distribution), les données de la croissance ont fondamentalement changé: avec pour principal atout ses librairies (Payot Paris, comme son nom ne l'indique pas encore, est passé sous le contrôle de «24 Heures-Imprimeries Réunies» tandis que les liens financiers avec l'Office du Livre à Fribourg ont été abandonnés), elle va se trouver directement confrontée à la puissance de ses partenaires d'hier, la

famille Lamunière et l'éditeur J.-C. B. Nicole, toujours unis au sein de Lousonna SA, toujours propriétaires de Naville, et à travers cette dernière société, de plus en plus actifs dans le secteur du livre.

C'est là que la rupture financière au sein de Lousonna SA (cf. DP 645 et 646) risque d'avoir à brève et moyenne échéance les retombées les plus importantes. Avec, à la clef, sans nul doute, des modifications du paysage culturel romand.

Car Naville, mis à part les papeteries (trois à Genève et une à Lausanne), un magasin spécialisé dans l'équipement de bureau (Genève) et deux points de vente de vidéo-cassettes (Genève), ce n'est pas seulement le monopole romand de distribution des imprimés dans les kiosques, c'est aussi un libraire dont l'importance n'est pas à négliger: six enseignes à Genève, mais surtout le lancement, en collaboration avec Coop, de Forum 2000, formule — pour l'instant unique en Suisse romande — de vente en grande surface, de livres, disques et moyens audiovisuels, 40 000 à 50 000 titres en permanence en stock, l'ambition de pratiquer des prix de 10% à 15% inférieurs en moyenne à ceux de ses «concurrents». Formidable défi aux librairies traditionnelles style Payot. Un face à face que ne viendront plus tempérer des intérêts financiers (Lousonna SA) communs.

Le consommateur gagnera-t-il à cette redistribution des cartes, à cette nouvelle concurrence qui s'annonce féroce? Nul doute en tout cas que l'affirmation de l'informatique dans la gestion des stocks de livres et bientôt dans le service au client (consultation de listes de titres sur écran) ne vienne bouleverser les données du problème. Au point de rendre probablement caduque la classique opposition entre anciens et modernes dans la librairie: il n'y aura plus les grandes surfaces et les autres, mais les utilisateurs de l'ordinateur et les autres. Affaire de dynamisme commercial et d'investissements. C'est l'enjeu de cette nouvelle concurrence dans la librairie romande. Les paris sont ouverts.